



## RÈGLEMENT PARTICULIER POUR LE CHAMPIONNAT D'EUROPE COURSE DE CÔTE

**BOECOURT LA QUAQUERELLE - FMS : N° 063 / FIM-EUROPE : N° 14/200**

### **1. ÉVÉNEMENT :**

Le Boécourt Moto Racing Team organise en date des 7 et 8 juillet 2018 la course de côte Boécourt La Caquerelle, cette course est sous l'égide du championnat d'Europe des courses de côte FIM.

Cette manifestation compte pour :

- Championnat d'Europe FIM des courses de côtes 2018 (FIM Europe EMN 14/200)
- Championnat suisse de la montagne FMS 2018 (FMS 063)
- Championnat suisse Vintage FHRM/FMS 2018 (FMS 053)
- FMS Swiss Moto Legend Trophy (SMLT) 2018 (FMS 063)

### **2. ORGANISATION:**

Boécourt Moto Racing Team  
Cp 18  
CH-2856 Boécourt  
<http://motoclub-boecourt.ch/>  
[paty.gyger@bluewin.ch](mailto:paty.gyger@bluewin.ch)

**Compte CH38 8000 2000 0104 7430 1**  
**Numéro CB SIC :80002**  
**SWIFT-BIC: RAIFCH22**

Contact avant la course : [paty.gyger@bluewin.ch](mailto:paty.gyger@bluewin.ch)

Contact pendant la course : sur site près de la ligne de départ ou au **+41 79 450 17 27**

Contact après la course : [paty.gyger@bluewin.ch](mailto:paty.gyger@bluewin.ch)

### **3. CIRCUIT / EMPLACEMENT :**

Lieu de la manifestation : Route de la Caquerelle 2856 Boécourt

GPS : [47.3417, 7.2583](#)

La course se déroule sur la route de la Caquerelle reliant Boécourt à La Caquerelle avec une distance de 3000 m.

La route est fermée à la circulation publique durant les essais officiels et courses.

**Samedi : Route fermée de 07h00 à 20h00**

**Dimanche : Route fermée de 06h00 à 20h00**

#### **4. CONDITIONS GÉNÉRALES :**

Les courses auront lieu en vertu du Règlement général de FIM-EUROPE, les règles spécifiques pour championnat d'Europe de course de côte (RR030), les règles techniques de la FIM et de la FIM EUROPE, les règles nationales de la FMS, ce règlement et bulletins supplémentaires éventuellement publiés.

#### **5. OFFICIELS :**

FIM EUROPE Président du Jury :	Pas encore connu
FMNR - Membre du Jury :	Roland Genoud, (+41 79 350 49 60)
Directeur de course :	André Pahud, (+41 78 620 69 35)
Adjoint directeur de course :	François Pose (+41 79 334 37 63)
Secrétaire de l'événement :	Patricia Gyger (+41 79 450 17 27)
Chef Commissaires Techniques :	Pascal Montavon, (+41 79 247 52 61)
Responsable sanitaire :	Martin Buser SRS Medical
Chef de chronométrage :	Dominique Sierro
Président d'organisation :	Yves Schaffter (+41 79 508 19 73)

Lieu / Salle du jury lors de l'événement : près de la ligne de départ

#### **6. CATÉGORIES ET CLASSES :**

##### **Championnat d'Europe des courses de côtes FIM**

1. 250 GP / Open
2. Supersport (incl. Superstock 600)
3. Superbike (incl. Superstock 1000)
4. Supermoto Open EC, Cat.I. Groupe A1, 1 cylindre max. Moteurs 4 temps de plus de 290ccm jusqu'à 800ccm

##### **Championnat suisse de la montagne FMS :**

1. Open Montagne
2. 600 cc
3. 1200 cc
4. Side-cars

##### **Championnat suisse Vintage FHRM / FMS :**

1. Vétéran (<= 1950)
2. Classique (1951 - 1969)
3. Post Classique (1970 - 1984)
4. Sidecar (<= 1984)

##### **Swiss Moto Legend Trophy FMS:**

1. Solo (1977 -1999)

## Autres hors championnat :

1. Vétérans Solo Open <sup>1</sup>
2. Vétérans Side-cars Open <sup>1</sup>
3. Promotion de 300 – 600 cc <sup>1</sup>
4. Promotion de 601 – 1200 cc <sup>1</sup>

L'organisateur se réserve le droit de combiner certaines catégories lors de sa procédure de départ, en fonction des capacités/puissance moteurs.

## **7. ENTRÉE, FRAIS D'INSCRIPTION :**

Le nombre maximum de coureurs autorisés est 190

**L'âge minimum pour les participants est de 18 ans.**

L'inscription doit être faite sur <http://motoclub-boecourt.ch>

Le délai d'inscription est fixé au **16 juin 2018** (20 jours avant la manifestation)

Les frais d'inscription sont :

**FIM Europe- € 160.00 ou 185.- CHF**

**Autres Catégories € 190.00 ou 220.- CHF** (deux manches course)

Le paiement de tous les frais d'inscription doit être payé par virement bancaire. Les coordonnées bancaires sont fournies à l'art. 2.

Un formulaire à signer vous sera remis au contrôle administratif.

Les pilotes étrangers doivent détenir une licence appropriée, une autorisation de sortie/départ de leur FMN, une assurance accident et de rapatriement en conformité avec le code sportif de la FIM EUROPE.

Une preuve de paiement doit être présentée lors de la vérification administrative.

Chaque moto ne peut être présentée qu'une seule fois et doit concourir dans sa catégorie et sa classe en fonction de sa capacité moteur. Chaque concurrent est autorisé à se présenter une seule fois par catégorie et est également autorisé à s'inscrire à un maximum de deux catégories.

**Aucun autocollant de n° de départ ne sera fourni par l'organisateur.**

Le numéro de départ peut être **proposé** et vous sera **confirmé ou donné** lors de l'inscription en suivant les règles suivantes dans l'ordre :

---

<sup>1</sup> Ces catégories ne sont pas garanties par l'organisateur et dépendent du nombre d'intéressés (minimum 6 participants). Dans tous les cas, ces catégories ne peuvent pas prétendre à un prix monétaire.

1. **Le numéro de départ doit être unique pour l'événement**
2. Les coureurs FIM-Europe qui utilisent le n° officiel donné lors de la 1<sup>ère</sup> course sont prioritaires sur les autres FMN (RR 030.3.4)
3. 200-299 sont réservés pour les 250 GP / Open
4. 300 -399 sont réservés pour les 600 cc
5. 400 à 499 sont réservés pour les 1000 cc
6. 500-699 sont réservés pour FHRM / FMS Vintage
7. 900-999 sont réservés pour le Swiss Moto Legend Trophy

## **8. PADDOCK :**

Pas d'accès possible avant le **vendredi matin à 08 :00.**

Les emplacements sont donnés sous la supervision de l'organisateur et vous devez suivre leurs injonctions.

La pollution sonore (générateur, etc.) sont interdits à partir de 22 :00.

Tout coureur est responsable du recyclage de ses déchets (par exemple l'huile, pneus, matériau utilisé, papier, carton, etc.). Il est strictement interdit de répandre de l'essence, de l'huile ou de liquide de refroidissement, ou de laisser des déchets sur le sol. Un tapis de sol est obligatoire lors de l'entretien ou réparation de la machine.

## **9. CONTRÔLE ADMINISTRATIF :**

Les contrôles administratifs ont lieu **près de la ligne de départ.**

- **Vendredi 16H00 à 20H00**
- Samedi 07H00 à 08H30 (uniquement sur demande)

Le contrôle du samedi est réservé pour les pilotes qui :

- Fournissent une raison valable pour ne pas participer à la session du vendredi (force-majeur)
- S'annoncent au minimum 72h à l'avance

L'organisateur se réserve le droit de refuser tout pilote sans justification valable.

Les pilotes y recevront éventuellement des annonces ou informations.

Les éléments suivants doivent être présentés :

1. Licence valide
2. Certification de paiement de la finance d'inscription
3. Autre document nécessaire à la participation d'un championnat (voir ci-dessous)

### Pour les catégories FIM :

Les pilotes doivent être en possession d'une licence FIM-Europe Road Race valide et signé par la FIM EUROPE (annuel ou un événement), ou d'un autre CONU et de sa Fédération Nationale (FMN). Le formulaire d'engagement FIM-Europe doit être signé par sa fédération (FMN) et remis ensemble à la vérification administrative avec une autorisation de départ de la FMN appropriée.

### Pour les pilotes du championnat suisse de la montage + Swiss Moto Legend Trophy :

Le formulaire d'engagement officiel d'engagement au championnat suisse de la montage/Swiss Moto Legend Trophy doit être signé et remis ensemble à la vérification administrative.

### Pilotes suisses avec une licence FMS 1 manifestation :

Cette licence peut être obtenue sur place auprès du CS-FMS. Un permis de conduire valide, correspondant à la machine, est nécessaire à l'obtention d'une licence 1 manifestation FMS. Cette licence ne donne pas droit aux points des championnats FMS, sauf pour le Swiss Moto Legend Trophy.

### En règle générale :

Les pilotes avec une licence annuelle doivent avoir une autorisation de participer écrite de leur FMN. Le titulaire d'une licence nationale peut obtenir cette autorisation de départ, cette course étant inscrite dans le calendrier FIM Open Europe.

## **10. CONTRÔLE TECHNIQUE :**

Le contrôle technique se tient à proximité de la ligne de départ au même horaire que le contrôle administratif. **Les pilotes doivent d'abord se présenter au contrôle administratif, puis au contrôle technique, et finalement au contrôle de bruit.**

Chaque coureur ou son représentant doit être présent aux vérifications techniques. Il est responsable d'être présent dans les temps.

Le niveau de bruit maximal est de **102 dB /A** pour toutes les classes.

Les caméras sur les casques sont strictement interdites. **Les caméras embarquées sont tolérées, mais doivent être sécurisées** avec un câble ou un lien solide et doivent être vérifiés par le commissaire technique.

Après les vérifications techniques, les véhicules seront marqués, le bordereau de vérification sera conservé par le commissaire technique. Aucune machine n'est autorisée sur la piste sans avoir passé les vérifications techniques.

## **11. BRIEFING**

**Briefing obligatoire le samedi à 8H45 près de la ligne de départ.**

## **12. ESSAIS :**

Les pilotes seront appelés par catégorie sur la fréquence radio **FM communiquée**. Avec un temps **limite d'entrée** dans la grille de départ.

**Samedi: de 9h00 à 12h00 / FIM Europe 13h00 à 17h00**

**Dimanche: de 08h00 à 12h00**

Rouler sur la piste en dehors des heures d'essai ou de course avec une machine de course est strictement interdit.

Chaque coureur doit participer à au moins **2 séances d'essais chronométrés**.

Pour les essais, l'ordre de départ sera donné par le numéro du pilote dans l'ordre croissant, le tout par catégorie.

## **13. COURSE :**

Les pilotes seront appelés par catégorie sur la fréquence radio communiqué Avec un temps **limite d'entrée** dans la grille de départ.

**Samedi : de 13h00 à 17h00 (sauf FIM Europe)**

**Dimanche : de 13h00 à 17h00**

Pour la course, l'ordre de départ sera l'ordre décroissant du temps des qualifications.

Pour les catégories chronométrées à la régularité, la procédure FHRM/FMS Vintage est appliquée.

L'événement sera organisé en **2 manches courses** par jour pour toutes les catégories, **sauf Championnat d'Europe FIM (2 manches le dimanche)**

## **14. PROCÉDURE DE DÉPART :**

La ligne de départ est marquée par une ligne blanche sur la route. La deuxième ligne délimite la distance maximale d'un faux départ. Un seul faux départ est toléré par montée.

Les départs individuels seront effectués dans des intervalles de temps de minimum 15 secondes, durant lequel une lumière rouge est allumée.

Le signal de départ sera donné par une lumière verte. Le coureur dispose de 5 secondes pour démarrer, après quoi la lumière repasse au rouge pour une nouvelle procédure de départ.

## **15. PARCOURS**

Chicane : Sur le tracé il y a 4 chicanes : celle-ci seront matérialisées par des plots en plastique lestés d'eau. Elles seront marquées au sol par de la peinture avec un deuxième marquage à 5 cm. en aval.

Le non-respect de la chicane ou le déplacement des plots (plot touche le deuxième marquage) entraînera une pénalité de deux secondes par chicane en essais et en course.

## **16. DISCIPLINE DES PILOTES :**

**Il est obligatoire de redescendre derrière le véhicule de direction, le casque sur la tête et à vitesse réduite. Les commissaires de piste vous surveilleront à la descente et rapporteront les infractions à la direction de course, qui peut vous exclure de la prochaine manche.**

**Il est strictement interdit de rouler dans le sens inverse de la course, sauf sur injonction expresse du directeur de course ou d'un commissaire de piste.** Les contrevenants seront immédiatement exclus de l'épreuve et l'objet de nouvelles sanctions par le jury.

Tout coureur peut être soumis à un test antidopage, selon les règles de la FIM Europe / FMS et l'Association olympique suisse.

La consommation d'alcool est interdite pour les pilotes/passagers. Des contrôles peuvent être effectués à tout moment au cours de la période de l'événement tel que défini dans le « Code Médical FIM ».

## **17. ANNONCE DES RÉSULTATS :**

Les résultats seront affichés à la fin des essais chronométrés et après la fin de chaque session de course **sur le tableau d'affichage officiel et en direct page internet.**

## **18. PRIX :**

Aucun prix monétaire n'est garanti.

La remise des prix aura lieu le dimanche environ 1h-1h30 après la dernière montée dans la cantine du départ.

Dans chaque catégorie, les trophées suivants seront attribués : dans chaque classe 3 pilotes reçoivent un trophée.

## **19. PROTÉT :**

Chaque réclamation doit être présentée au directeur de course ou au Commissaire Sportif / Président du Jury selon les règles de la FIM EUROPE. La caution est de 130 € (selon le Code Disciplinaire et d'Arbitrage FIM-EUROPE)

## **20. CARBURANT :**

Il n'y a pas de carburant fourni par l'organisateur dans le paddock.

Il est recommandé de remplir les réservoirs d'une mousse de type Explosafe.

## **21. ASSURANCE :**

En signant l'autorisation de départ, la FMN certifie que le coureur est assuré conformément aux règles de la FIM EUROPE/FMS.

L'organisateur décline toute responsabilité pour les dommages occasionnés à une machine, à ses accessoires et pièces, par un accident, un incendie ou d'autres cas, conformément à l'art. 60.6 du code sportif FIM-Europe.

## **22. DÉCHARGE :**

En signant le formulaire d'inscription, les concurrents et les pilotes déclarent accepter la courante décharge de responsabilité. L'organisateur se réserve le droit de reporter ou d'annuler la course, ainsi que d'adopter un autre règlement en approbation avec la FIM Europe. Toute modification de ce Règlement Particulier et/ou calendrier doivent être approuvés par le Jury / Commissaire Sportifs et sera officiellement annoncée. L'organisateur sera démis de ses obligations en cas de force majeure.

## **23. RENONCIATION À TOUT RECOURS CONTRE LES AUTORITÉS SPORTIVES :**

Outre les exigences du Code Sportif de la FIM-Europe, les coureurs et passagers en participant, renoncent à tous droits de recours contre l'organisateur, ses représentants ou agents par voie d'arbitrage ou devant un tribunal ou de toute autre manière non prévue par le Code Sportif de la FIM-Europe pour tous dommages pour lesquels ils pourraient être tenu à la suite de tous les actes ou omissions de la part de l'organisateur, de ses fonctionnaires, représentants ou mandataires dans l'application de ces règlements, ayant contribué ou découlant de leurs actions.

Commissaire Sportif FMS :  
FMS Steward

FIM-Europe :  
Jury President

Directeurs de course :  
Race Directors

Date / Dated : 10.04.2018

Approuvé / Approved FIM-Europe :